

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 14.03.01.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 20.09.02 Bulletin 02/38.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : PANCERA RICHARD — FR.

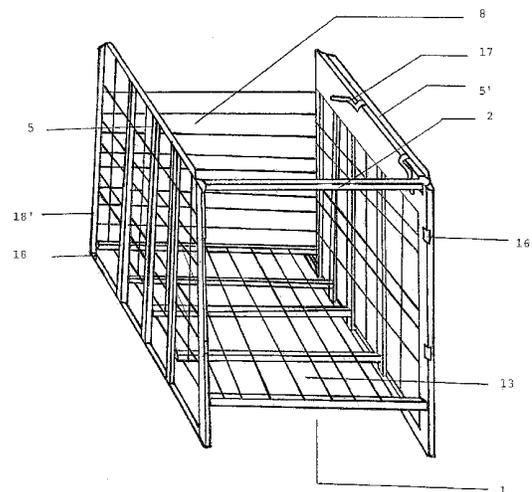
⑦2 Inventeur(s) : PANCERA RICHARD et FAVIER GUY.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : BREESE MAJEROWICZ SIMONNOT.

⑤4 PANIERE NOTAMMENT POUR DISPOSITIF REMUEUR.

⑤7 La présente invention se rapporte à une panier (1),
notamment adaptée pour un dispositif remueur, présentant
une structure de forme parallélépipédique pour le stockage
de bouteilles, ladite panier (1) présentant au moins un fond
(8), une face arrière (13) et des parois latérales (5) et (5'),
ainsi qu'une porte supérieure (14) et une porte avant (15),
toutes deux amovibles, une barre de renfort transversale (2)
comportant des moyens de fixation étant en outre prévue
entre lesdites parois latérales (5) et (5') caractérisée en ce
que chacun desdits moyens de fixation est constitué par
une forme en « T » (3) et (3'), ménagée aux extrémités de
ladite barre de renfort (2).



PANIÈRE NOTAMMENT POUR DISPOSITIF REMUEUR

La présente invention se rapporte au domaine des supports pour bouteilles de champagne.

5 La présente invention se rapporte plus particulièrement à une panière, notamment adaptée pour un dispositif remueur, présentant une structure de forme parallélépipédique pour le stockage de bouteilles, ladite
10 panière présentant au moins un fond, une face arrière et des parois latérales, ainsi qu'une porte supérieure et une porte avant, toutes deux amovibles et une barre de renfort transversale amovible comportant des moyens de fixation étant en outre prévue entre lesdites parois latérales.

15 L'art antérieur connaît déjà des dispositifs pour le support de bouteilles et plus précisément des dispositifs comportant des moyens de fixation des éléments constitutifs.

20 Selon un premier document, le certificat d'utilité N° FR 2 781 655, les éléments de renforts sont fixés sur la panière par des verrous à ressort.

25 Une telle solution présente toutefois un encombrement important car, les éléments de fixation font saillie, constituant ainsi une gêne lors de la manipulation.

30 De plus la fixation des éléments par les verrous ou par des vis suppose un coût de fabrication des éléments important et provoque en outre une perte de temps dans le montage et le démontage des éléments de renfort à l'usage.

Ce dispositif présente des patins pour le basculement, mais sa manipulation suppose des efforts importants.

5 Selon un autre document, la demande de brevet français N° FR 2 644 336, les moyens de fixation des éléments sont réalisés par une pluralité de fentes et la fixation définitive des éléments est assurée par des écrous. Cependant, la fixation des écrous provoque une
10 perte de temps dans le montage et le démontage du dispositif.

 La présente invention entend remédier aux inconvénients de l'art antérieur en proposant une panier
15 métallique de forme parallélépipédique comportant un fond, une face arrière, des parois latérales, une porte supérieure et une porte avant et une barre de renfort transversale, ladite panier comportant des moyens
 d'assemblage rapides, sûrs et non saillants.

20 Pour ce faire, la présente invention est du type décrit ci-dessus et elle est remarquable, dans son acception la plus large, en ce que chacun desdits moyens de fixation est constitué par une forme en « T », ménagée aux extrémités de ladite barre de renfort et en ce que lesdits
25 moyens de fixation sont destinés à coopérer :

 - d'une part avec une fente fine présentant une largeur légèrement supérieure à l'épaisseur de la forme en « T »,

 - d'autre part avec une fente large présentant
30 une largeur légèrement supérieure à la largeur de la forme en « T »,

lesdites fentes étant aménagées à des extrémités supérieures de parois latérales parallèles opposées.

5 Lesdites formes en « T » de ladite barre de renfort transversale présentent de préférence respectivement une largeur supérieure à la longueur de leur base longitudinale pour permettre une meilleure tenue mécanique de ladite panier.

10 Ladite barre de renfort est de préférence cintrée.

Lesdites formes en « T » sont de préférence identiques et ladite barre de renfort est de préférence symétrique.

15 La panier comporte de préférence aux extrémités arrières des faces latérales, des patins présentant des extrémités arrondies afin de faciliter sa manipulation.

20 Ladite porte supérieure est de préférence fixée sur ladite panier à l'aide d'une pluralité de crochets destinées à coopérer avec une pluralité de fentes rectangulaires ménagées sur la face supérieure des parois latérales.

25 Ladite porte avant est de préférence fixée sur ladite panier à l'aide d'une pluralité de crochets destinés à coopérer avec une pluralité de fentes inclinées, ménagées sur la face interne des parois latérales.

30 Ces fentes sont de préférence inclinées d'environ plus au moins 30° par rapport aux bords des parois latérales.

Ladite porte supérieure est de préférence constituée de deux parties séparées par une patte de retenue.

5

Avantageusement, ce système d'assemblage évite d'avoir des éléments saillants et permet d'obtenir de bonnes propriétés mécaniques de résistances tout en ayant des faibles coûts de fabrication.

10

De plus la mise en œuvre de la barre de renfort est simple et rapide ce qui permet d'obtenir des gains de temps considérables lors des manipulations.

15

De plus, les patins, ayant des extrémités arrondies, ils permettent de manipuler facilement la panière, sans fournir d'effort important.

20

On comprendra mieux l'invention à l'aide de la description, faite ci-après à titre purement explicatif, d'un mode de réalisation de l'invention, en référence aux figures annexées :

25

- La figure 1 illustre une vue en perspective de la panière pour le stockage des bouteilles selon l'invention ;

- Les figures 2 et 3 illustrent des vues partielles en perspective de la première forme en « T » de la barre de renfort ;

30

- La figure 4 illustre une vue en perspective de la deuxième forme en « T » de la barre de renfort ;

- Les figures 5 et 6 illustrent respectivement une vue de face et une vue de côté de la barre de renfort selon l'invention ;

- La figure 7 illustre, une vue de dessus de la panier de la figure 1 ;

- Les figures 8 et 9 illustrent, des vues de détails des moyens de fixation de la barre de renfort selon l'invention ;

- La figure 10 illustre une vue de côté de la panier de la figure 1 ;

- Les figures 11 et 12 illustrent respectivement une vue de face et une vue en coupe selon AA de la panier de la figure 1 ;

- La figure 13 illustre une vue de face de la porte supérieure selon la première variante de la panier de la figure 1 ;

- La figure 14 illustre une vue de face d'une partie constitutive de la porte supérieure selon la deuxième variante de la panier de la figure 1 ;

- La figure 15 illustre une vue de détail de la deuxième variante de fixation de la porte supérieure ;
et

- La figure 16 illustre une vue de détail de la fixation de la porte avant.

La panier (1) selon l'invention, illustrée figure 1, est une panier de forme parallélépipédique. Ladite panier (1) présente au moins un fond (8), une face arrière (13) et des parois latérales (5) et (5'), ainsi qu'une porte supérieure (14) et une porte avant (15), toutes deux amovibles, une barre de renfort transversale (2), également amovible et comportant des moyens de fixation étant en outre prévue entre lesdites parois latérales (5) et (5').

Cette panier (1) a la capacité de contenir environ 500 bouteilles de champagne. Elle peut se placer dans un remueur et ainsi subir des opérations de rotation pour la « fabrication » du champagne.

5 La panier (1) présente des patins (18, 18') aux extrémités arrondies, ménagés aux extrémités des faces latérales (5) et (5'), sous le fond (8), ainsi que sous la paroi arrière (13), afin de faciliter la manipulation de la panier.

10 La panier (1) est illustrée figure 1 reposant sur sa face arrière (13). Elle peut également être positionnée reposant sur son fond (8). Les extrémités arrondies facilitent le passage d'un état à l'autre.

15 Le système d'accrochage selon l'invention, illustré figures 2 à 4, est constitué par deux formes en « T » (3, 3') situées à chaque extrémité de la barre de renfort transversale (2).

20 La première forme en « T » (3) vient s'insérer dans la fente fine (4) aménagée à l'extrémité supérieure de la paroi latérale droite (5) de la panier (1), comme illustré figure 2.

25 La fente fine (4) est prévue pour recevoir dans un premier temps la forme en « T » (3) qui est introduite verticalement, perpendiculairement au plan comportant la fente fine (4). Ensuite par un mouvement de rotation par rapport à un point de pivot situé à l'extrémité de la barre de renfort (2), cette forme en « T » (3) pivote de 90°, comme illustré figure 3.

30

La seconde forme en « T » (3') de la barre de renfort transversale (2), illustrée figure 4, vient s'insérer dans la fente large (4') aménagée à l'extrémité supérieure de la paroi latérale gauche (5') de la
5 panier (1).

La forme en « T » (3') peut être introduite dans la fente large (4'), en opérant une pression latérale sur la paroi latérale gauche (5').

10 Ladite barre de renfort (2) est cintrée et lesdits formes en « T » (3) et (3') sont identiques, comme on peut le voir sur les figures 5 et 6.

Sur les figures 7, 8 et 9, la fente fine apparaît à droite et la fente large à gauche, mais cette
15 position peut bien sûr être inversée.

La paroi de fond (8) illustrée figure 11 et 12 est constituée d'ondulations afin de mieux retenir les
bouteilles.

20

Le système de fixation et de blocage de la porte supérieure (14) sur la panier (1) est un système de verrouillage par crochets (19). Ladite porte supérieure (14) est constituée d'une pluralité de tiges parallèles
25 présentant chacune le même espacement et d'une pluralité de tiges parallèles perpendiculaires aux précédentes et présentant le même espacement, formant ainsi une grille de fermeture à contour fermé. Ladite porte supérieure (14) présente quatre crochets (19) identiques, orientés vers
30 l'extérieur et situés respectivement à environ 1/5 et à 4/5 sur chacun de ses côtés latéraux parallèles opposés. Ces

crochets (19) viennent coopérer avec des fentes rectangulaires (16) identiques, situées respectivement à environ $1/5$ et à $4/5$ sur chacune des faces avant des deux parois latérales opposées parallèles (5) et (5'). Les fentes (16) présentent plus précisément une ouverture rectangulaire sur la face avant et sur la face interne des parois latérales opposées parallèles (5) et (5').

Ladite porte supérieure (14), amovible, se manipule sans déplacer la barre de renfort transversale (2).

Dans une première variante de la porte supérieure (14), illustrée figure 13, la porte (14) est d'un seul tenant et les crochets (19) sont fixes.

Dans une deuxième variante de la porte supérieure (14) illustrée figures 14 et 15, la position des crochets (19) est réglable le long des montants de la porte par glissement selon la flèche F dans une fente (20) et blocage par un écrou papillon (21).

Dans cette variante, ladite porte supérieure (14) est constituée de deux parties indépendantes présentant chacune deux crochets (19).

Les deux parties de ladite porte supérieure (14) sont séparées par deux pattes de retenue pour éviter que lesdites parties ne se retirent en avant.

Une fois les parties constitutives de la porte supérieure (14) positionnées, la porte présente de la même manière quatre crochets (19), orientés et situés de manière identique à la première variante.

Le système de fixation et de blocage de la porte avant (15), illustré figure 16, permet de fixer et de bloquer la porte avant (15) sur ladite panier (1) à l'aide d'un système de crochets (22) maintenus en position dans les fentes (17).

Ladite porte avant (15) est constituée d'une pluralité de tiges parallèles présentant chacune le même espacement et d'une pluralité de tiges parallèles perpendiculaires aux précédentes et présentant le même espacement, formant ainsi une grille à contour fermé. Ladite porte avant (15) présente quatre crochets (22) identiques, tous orientés vers le bas et situés respectivement à environ 1/5 et à 4/5 sur chacun des côtés latéraux parallèles opposés de ladite porte avant (15). Ces crochets (22) viennent coopérer de chaque côté dans deux fentes inclinées (17), ménagées respectivement à environ 1/5 et à 4/5 sur chacune des faces supérieures et internes des deux parois latérales parallèles opposées (5) et (5').

Lesdites fentes (17) sont inclinées d'environ plus au moins 30° par rapport à la direction verticale ou horizontale.

Sur la figure 10, les fentes (17) sont inclinées d'environ plus au moins 30° par rapport à la direction horizontale.

Ladite porte avant (15), amovible, se manipule sans déplacer la barre de renfort transversale (2).

L'invention est décrite dans ce qui précède à titre d'exemple. Il est entendu que l'homme du métier est à

même de réaliser différentes variantes de l'invention sans pour autant sortir du cadre du brevet.

REVENDEICATIONS

1- Pannière (1), notamment adaptée pour un dispositif remueur, présentant une structure de forme parallélépipédique pour le stockage de bouteilles, ladite
5 pannière (1) présentant au moins un fond (8), une face arrière (13) et des parois latérales (5) et (5'), ainsi qu'une porte supérieure (14) et une porte avant (15), toutes deux amovibles, une barre de renfort transversale
10 (2) comportant des moyens de fixation étant en outre prévue entre lesdites parois latérales (5) et (5') caractérisée en ce que chacun desdits moyens de fixation est constitué par une forme en « T » (3) et (3'), ménagée aux extrémités de ladite barre de renfort (2) et en ce que lesdits moyens de
15 fixation sont destinés à coopérer :

d'une part avec une fente fine (4) présentant une largeur (9) légèrement supérieure à l'épaisseur (10) de la forme en « T » (3),

d'autre part avec une fente large (4') présentant une
20 largeur (11) légèrement supérieure à la largeur (12) de la forme en « T » (3'),

lesdites fentes (4) et (4') étant aménagées à des extrémités supérieures de parois latérales parallèles opposées (5) et (5').

25

2- Pannière (1) selon la revendication 1, caractérisée en ce que lesdites formes en « T » (3) et (3') de ladite barre de renfort transversale (2) présentent respectivement une largeur (6, 12) supérieure à la longueur (7, 7') de leur base longitudinale pour permettre une meilleure tenue
30 mécanique de ladite pannière.

3- Pannière (1) selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisée en ce que lesdites formes en « T » (3) et (3') sont identiques et en ce que la barre de renfort (2) est symétrique.

5

4- Pannière (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que ladite barre de renfort est cintrée.

10

5- Pannière (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce qu'elle comporte aux extrémités des faces latérales (5, 5'), des patins (18, 18') présentant des extrémités arrondies afin de faciliter sa manipulation.

15

6- Pannière (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que ladite porte supérieure (14) est fixée sur ladite pannière (1) à l'aide d'une pluralité de crochets (19) destinés à coopérer avec une pluralité de fentes rectangulaires (16) ménagées sur la face supérieure des parois latérales (5) et (5').

20

7- Pannière (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que ladite porte avant (15) est fixée sur ladite pannière (1) à l'aide d'une pluralité de crochets (23) destinés à coopérer avec une pluralité de fentes inclinées (17), ménagées sur la face interne à l'extrémité des parois latérales (5) et (5').

25

30

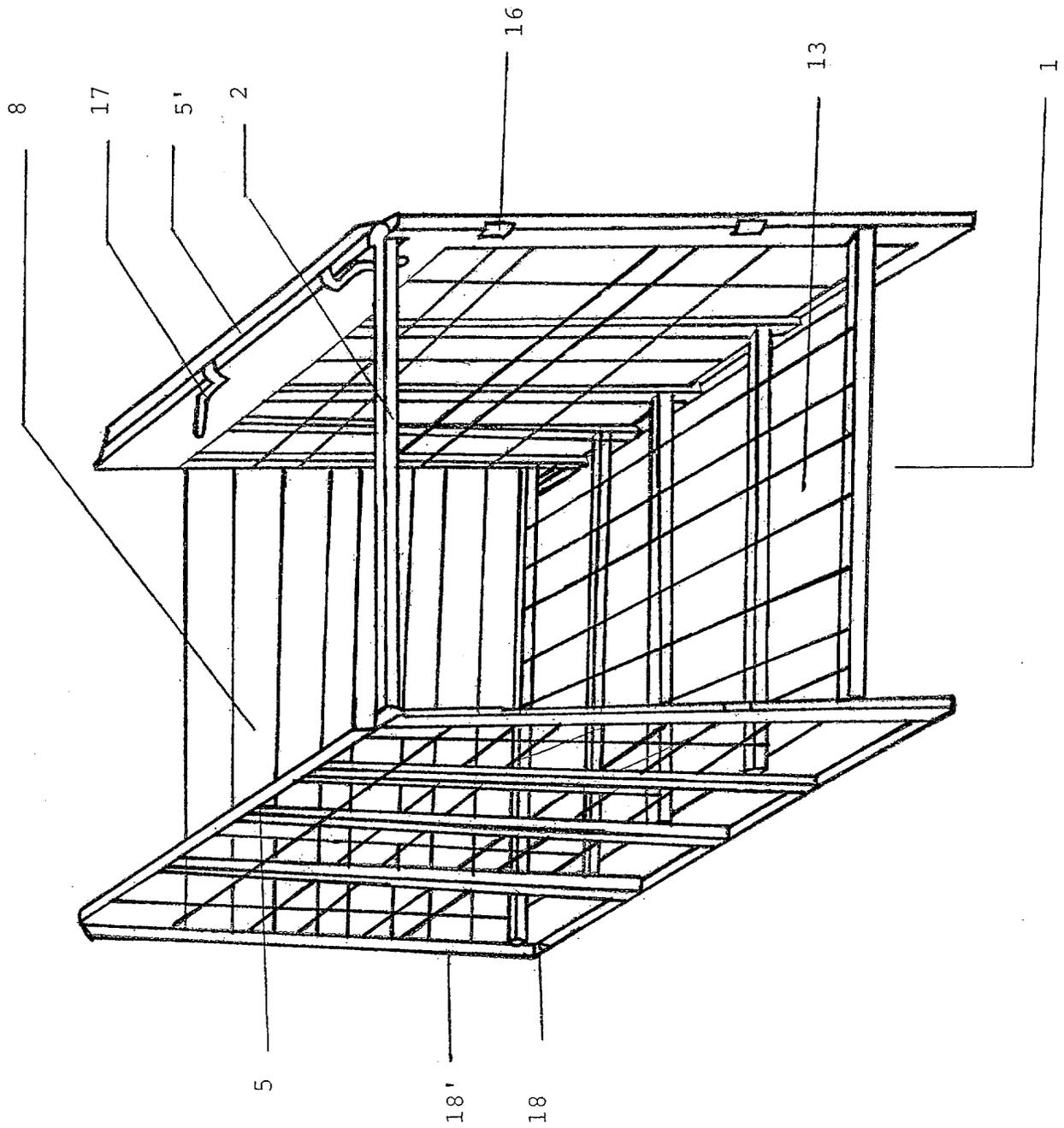
8- Pannière (1) selon la revendication 7, caractérisée en ce que lesdites fentes (17) sont inclinées d'environ plus au moins 30° par rapport aux bords des parois latérales (5, 5').

5

9- Pannière (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que ladite porte supérieure (14) est constituée de deux parties séparées par une patte de retenue.

10

Fig. 1



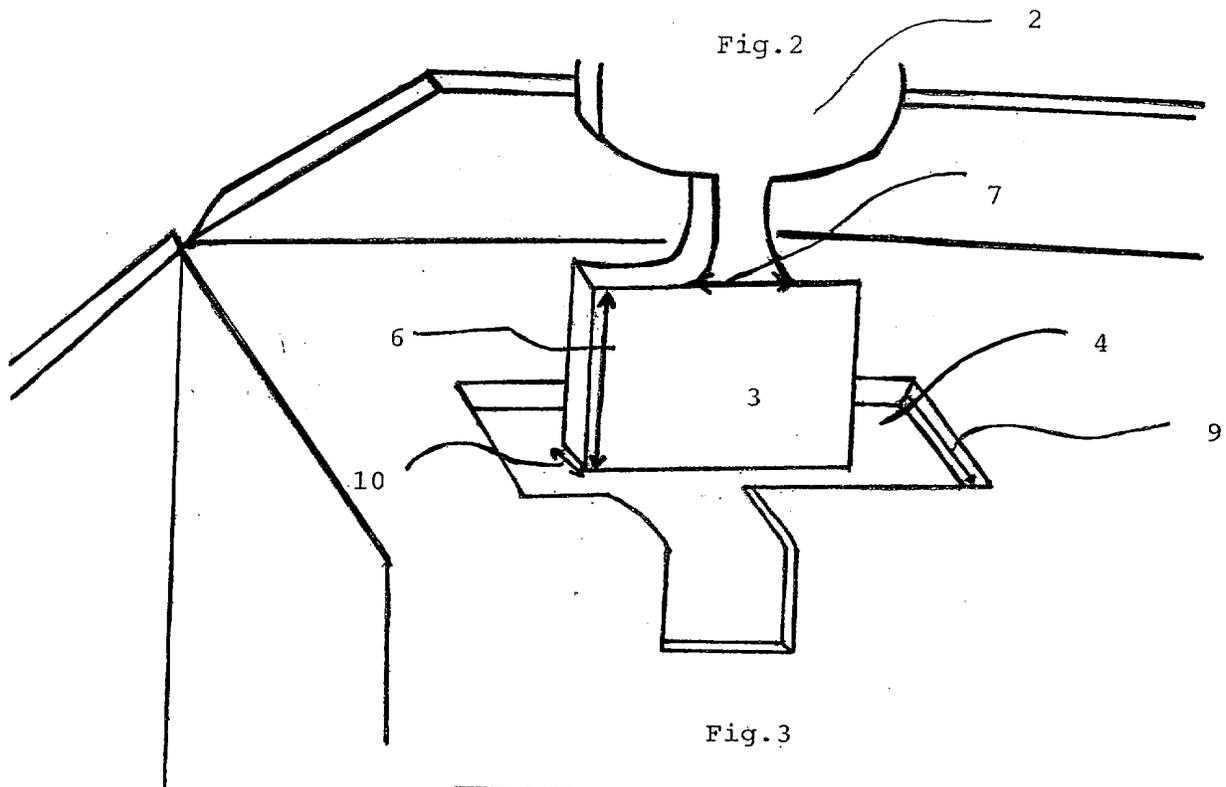
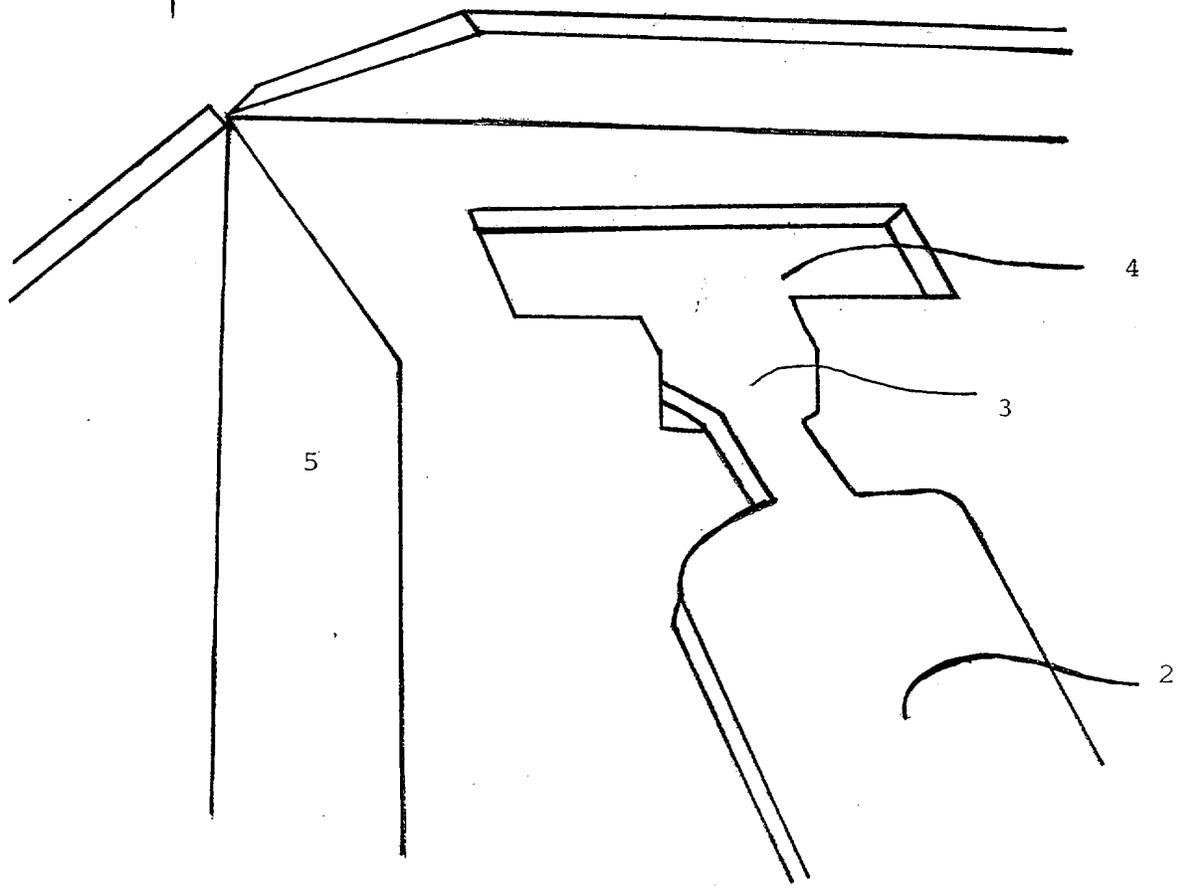
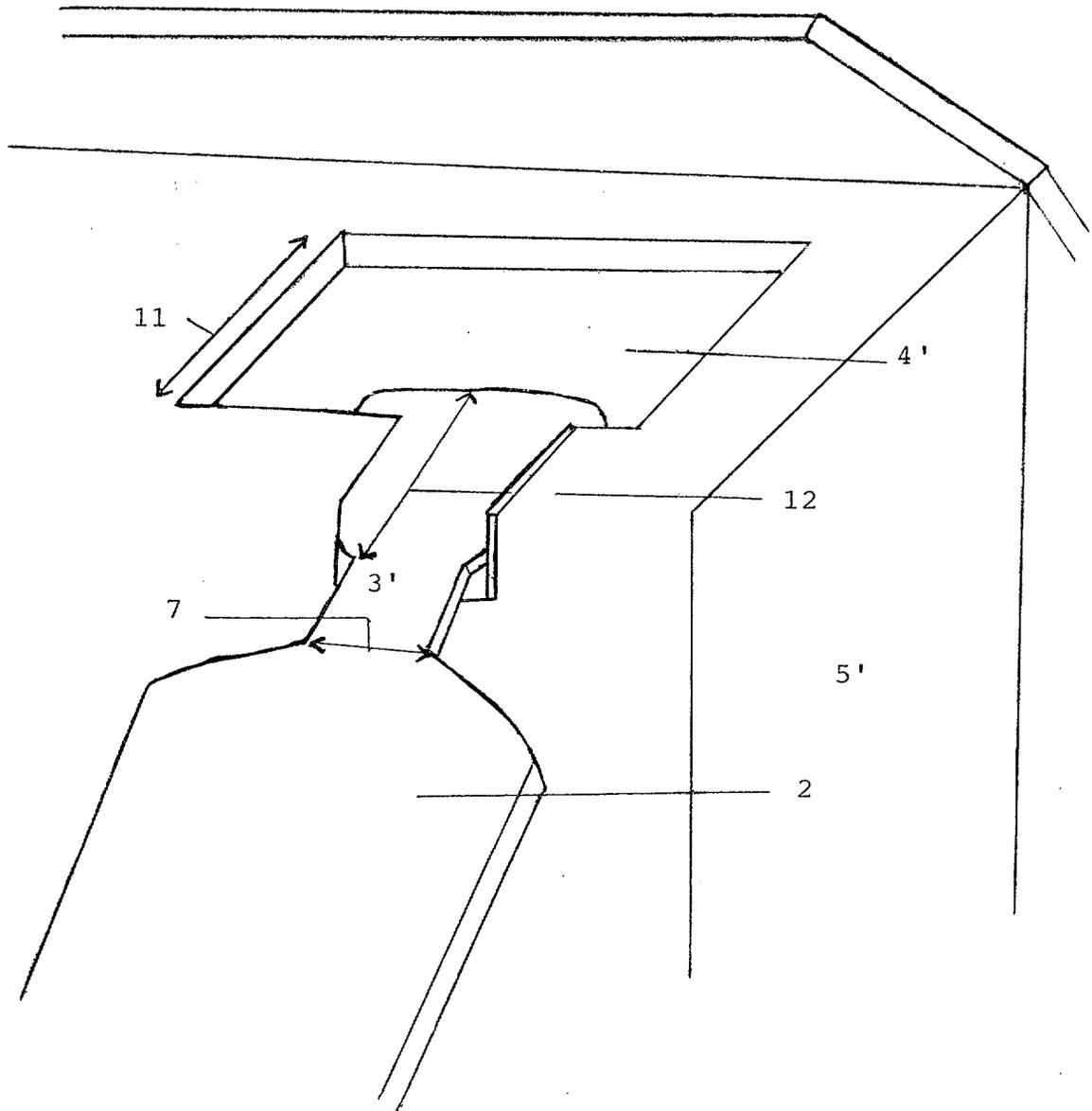


Fig.3



Pl. 3/11

Fig. 4



Pl. 4/11

Fig. 5

Fig. 6



Fig. 8

détail B

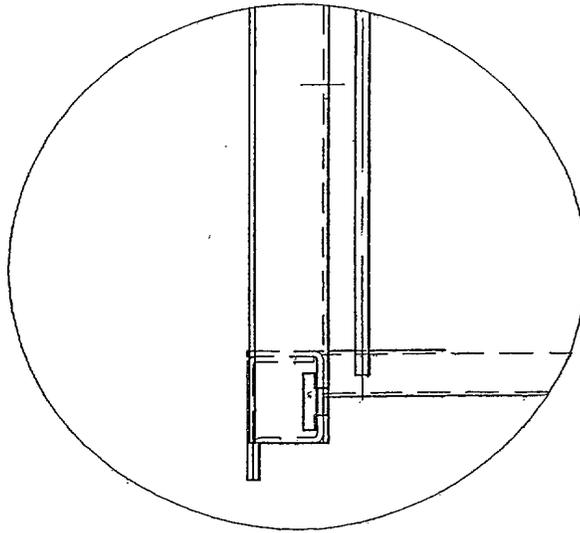
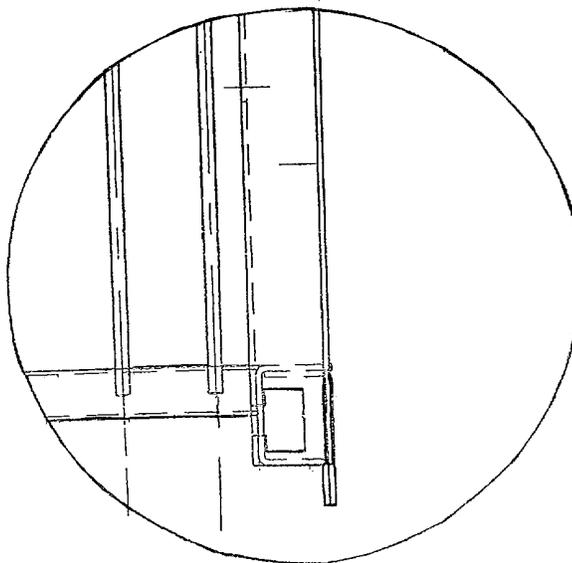


Fig.9

détail C



Pl. 5/11

Fig. 7

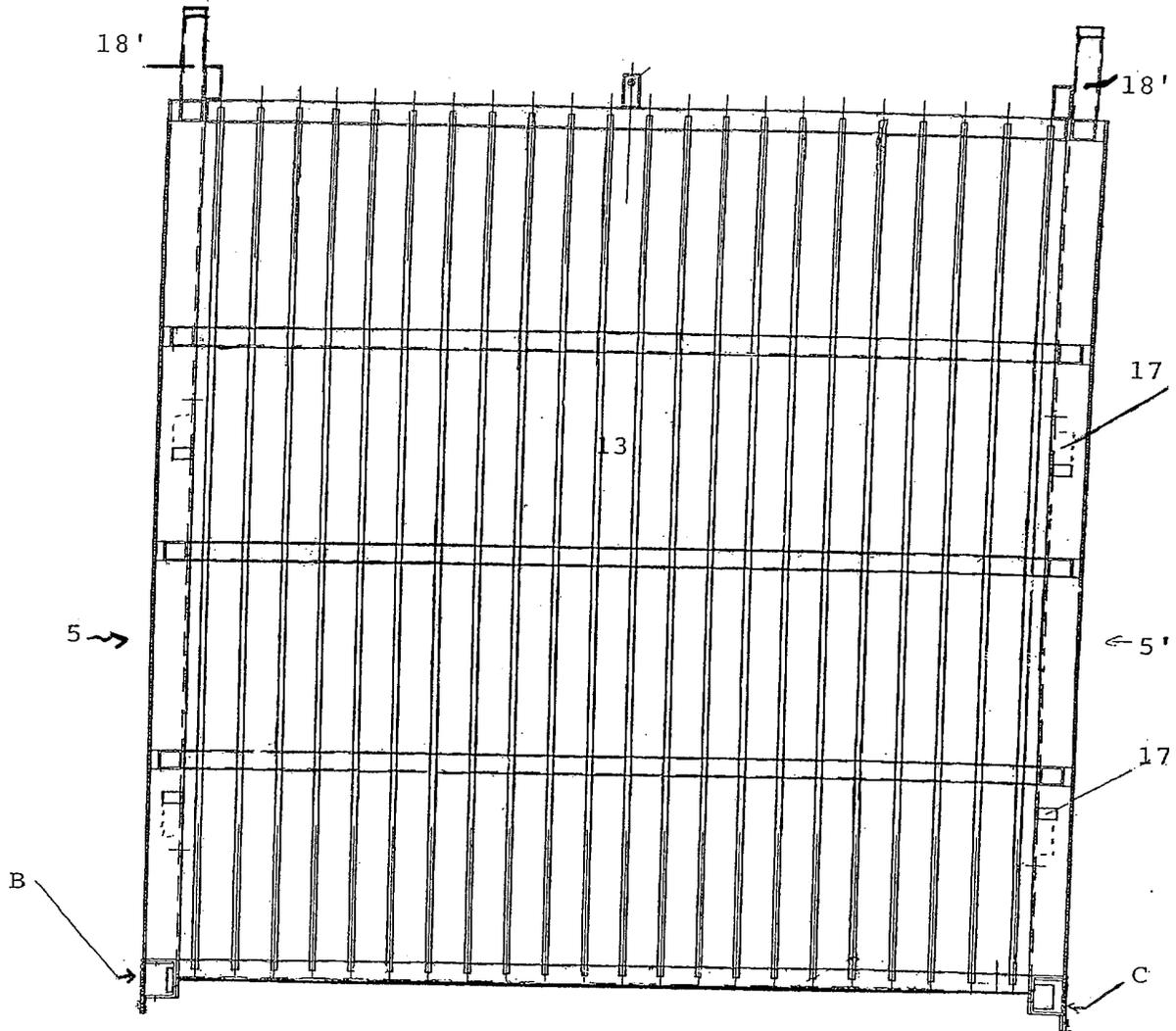


Fig. 10

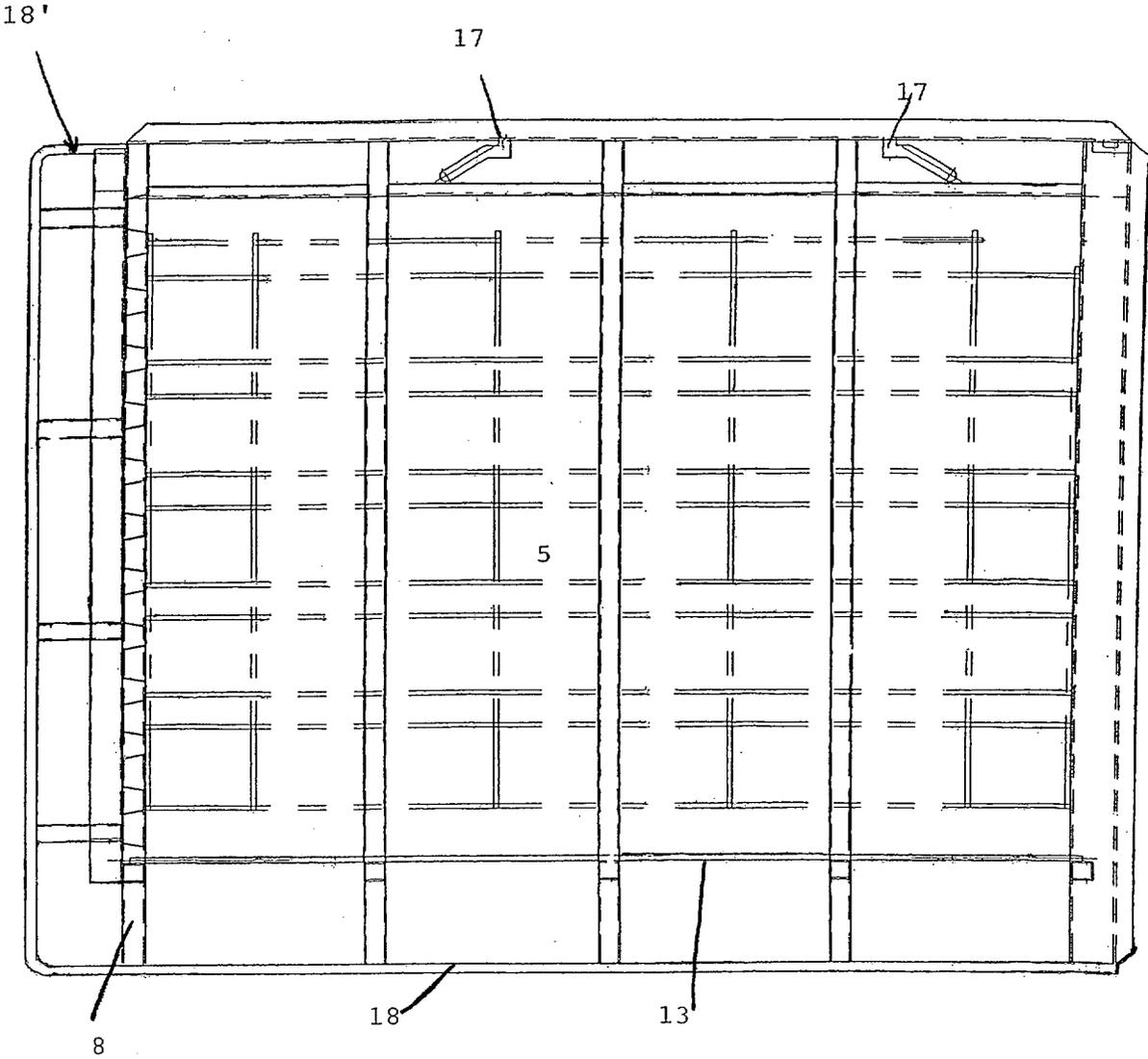


Fig. 12

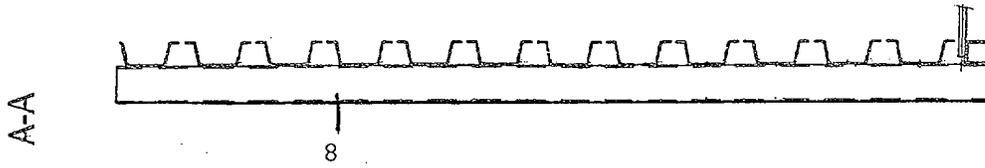
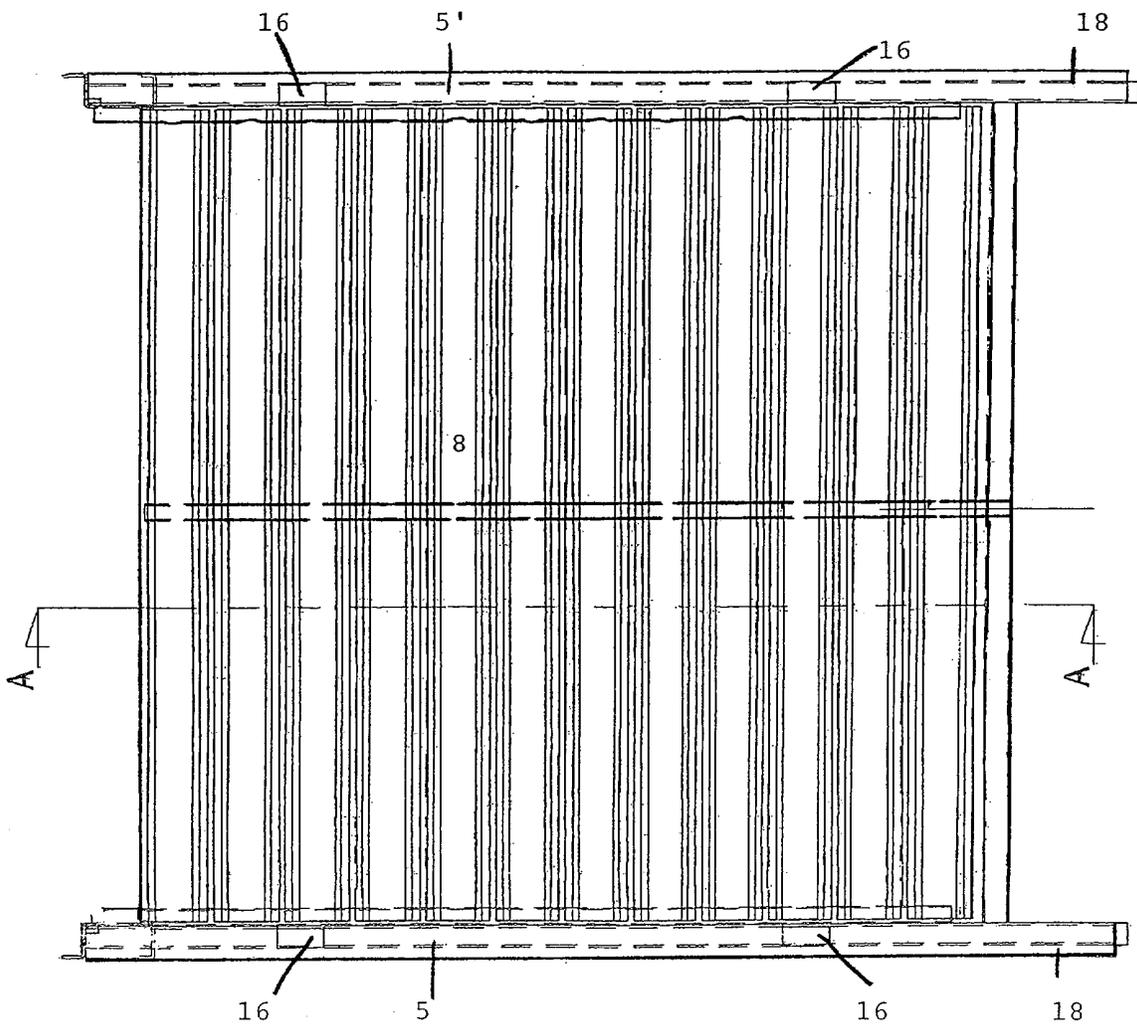
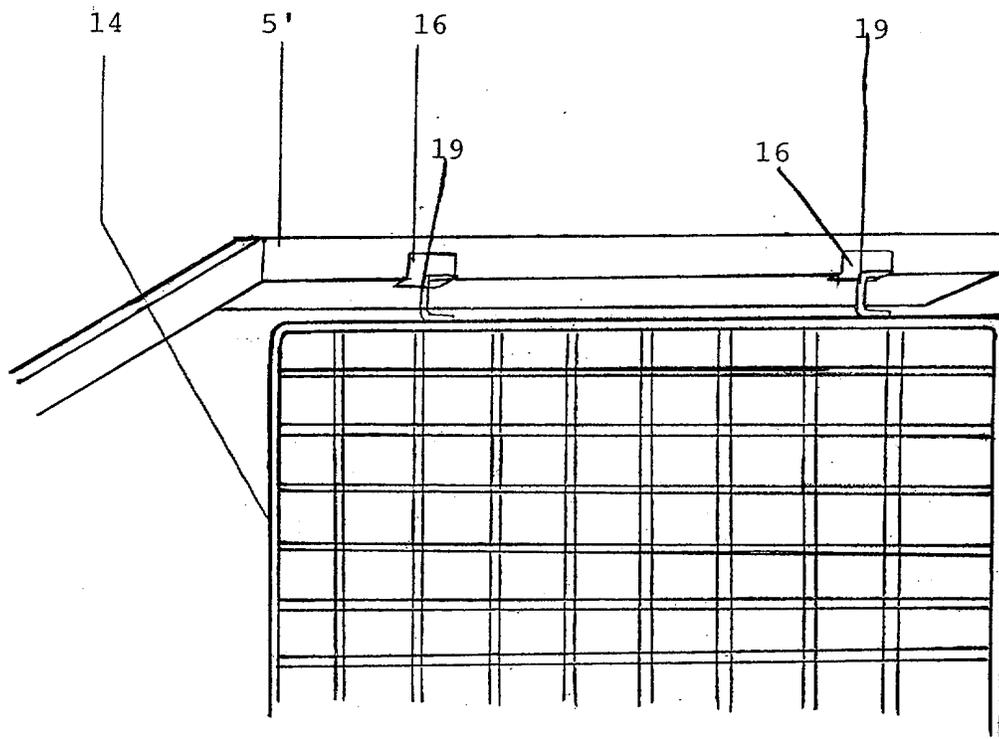


Fig. 11



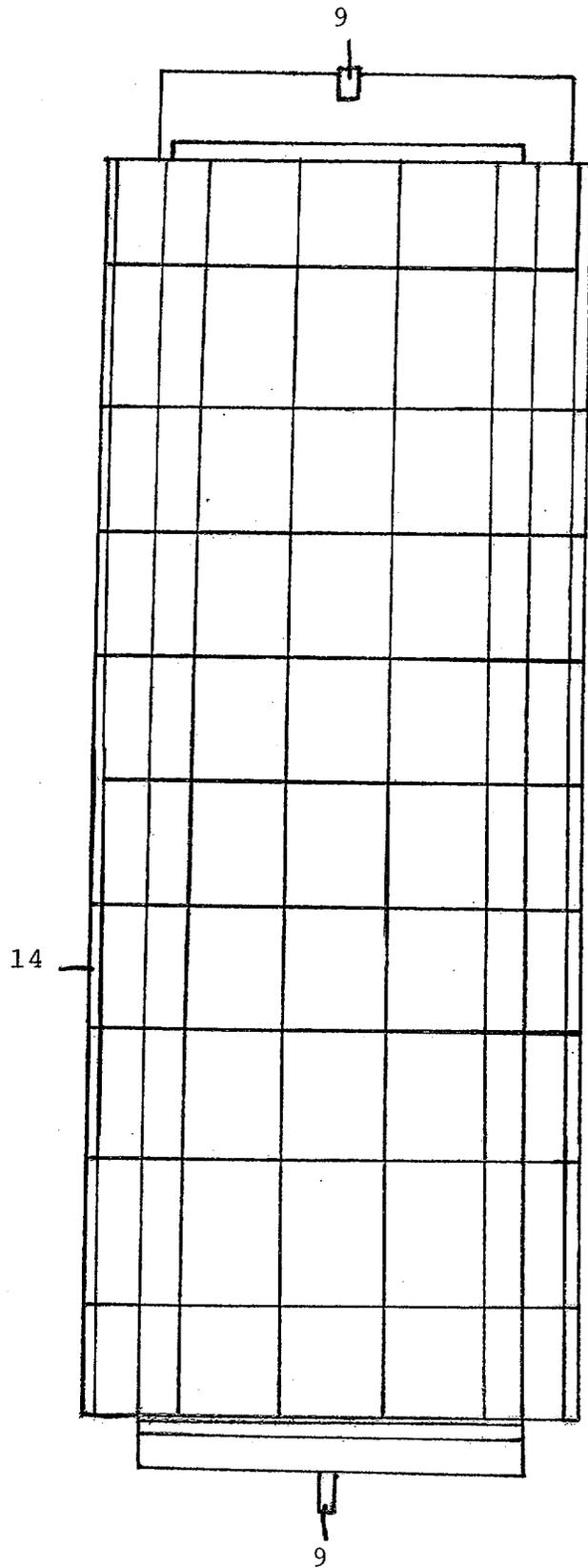
Pl. 8/11

Fig. 13



Pl. 9/11

Fig. 14



Pl. 10/11
Fig. 15

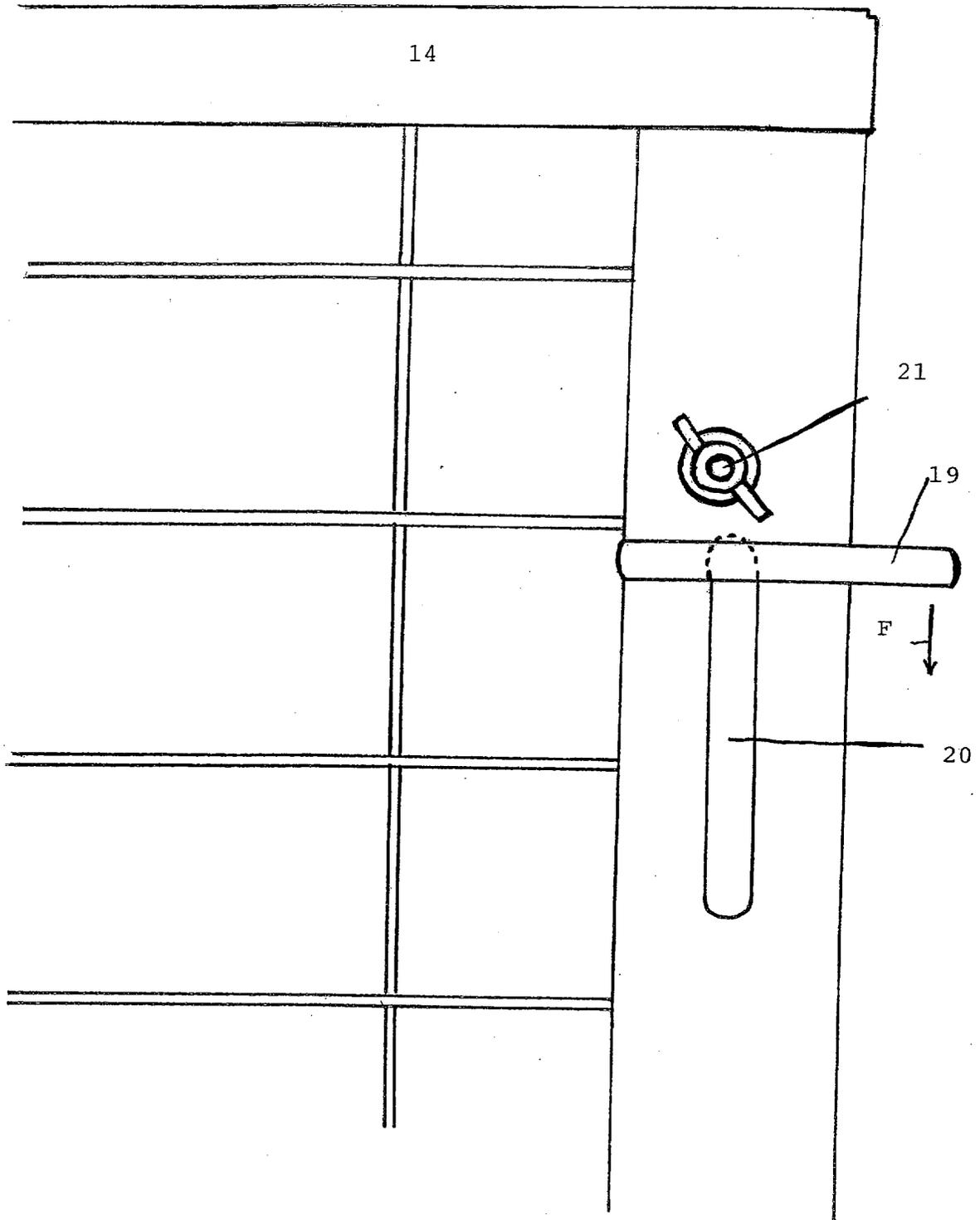
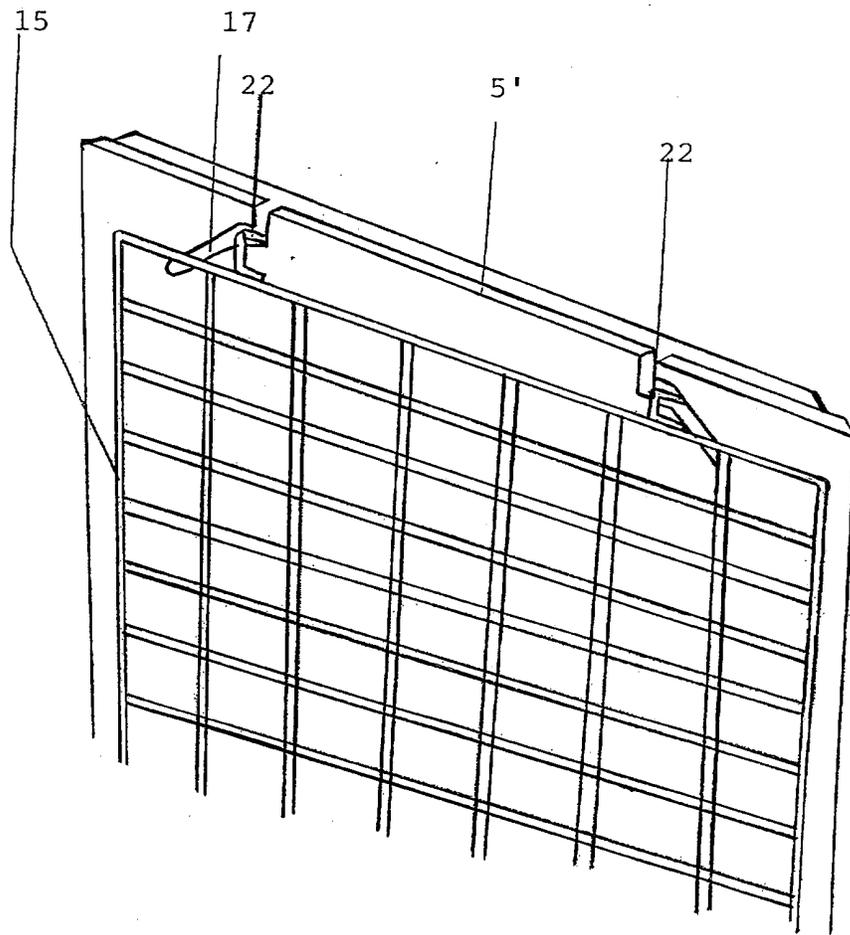


Fig. 16



DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	EP 0 516 550 A (DIFFUSION METHODE CHAMPENOI) 2 décembre 1992 (1992-12-02) * abrégé; figure 4 * * colonne 2, ligne 50 - ligne 53 * ---	1, 7, 8	B65D90/02 B65D19/08 C12G1/06 A47B73/00
A	FR 2 034 398 A (APPALETTE) 11 décembre 1970 (1970-12-11) * page 4, ligne 25 - page 5, ligne 7; figures 4-7 * ---	1, 6	
A	GB 1 316 253 A (FLEXIFRAME SERVICES LTD) 9 mai 1973 (1973-05-09) * page 2, ligne 117 - ligne 120; figures 1, 4, 5 * ---	1	
A	CA 853 091 A (BULLER) 6 octobre 1970 (1970-10-06) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			A47B C12G F16B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
14 novembre 2001		Jones, C	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0103472 FA 602084**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 14-11-2001
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0516550	A	02-12-1992	FR	2676992 A1	04-12-1992
			EP	0516550 A1	02-12-1992
FR 2034398	A	11-12-1970	FR	2034398 A5	11-12-1970
GB 1316253	A	09-05-1973	AUCUN		
CA 853091	A	06-10-1970	AUCUN		